



OPALE BEACH SOCCER CUP 2023

18/04/2023

SOMMAIRE



01

Objectifs

02

Organisation

03

Formats

04

Administratif

01

Objectifs



Objectifs

Relancer la pratique du Beach Soccer en Côte d'Opale

- Organiser une formule simple est accessible pour ceux qui souhaitent découvrir et pratiquer le Beach Soccer.
- Relancer une dynamique autour de la pratique du Beach Soccer.

02

Organisation

Organisation générale

- Le District Côte d'Opale est responsable de l'organisation de l'Opale Beach Soccer Cup.
- Cette compétition est en supplément du National Beach Soccer, mais sur le bordereau d'engagement, vous aurez la possibilité de préciser si vous souhaitez également participer à la Phase Régionale du NBS 2023.
- Il valide l'engagement et définit le règlement de la compétition.
- L'ensemble des joueurs participant à la compétition pour une équipe doivent obligatoirement être licenciés dans le même club (Licence Libre, Futsal ou Loisir). **DERNIER DELAI POUR ENREGISTRER UNE LICENCE = LE 30 AVRIL 2023**
- La compétition se déroulera sur les semaines 21, 22, 23 et 24. Les rencontres se joueront en soirée durant la semaine.

Cahier des charges

Terrain de jeu

Les rencontres de l'Opale Beach Soccer Cup se dérouleront sur les terrains permanents de l'AS Marck et de l'US Blaringhem. Il sera possible également d'en organiser sur des terrains semi-permanents.

Format Epreuve

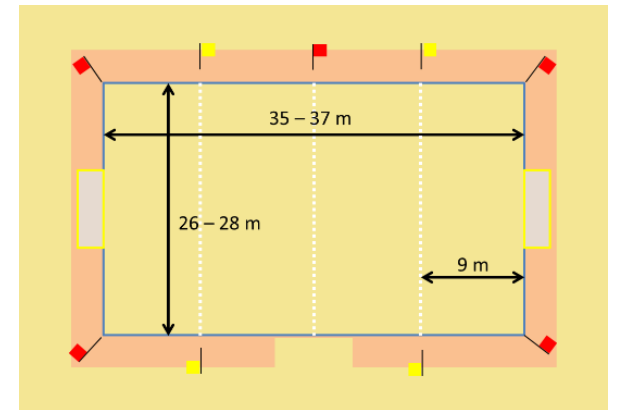
- Le Format sera établi en fonction du nombre d'équipes engagées
- La compétition se déroulera sur les semaines 21-22 - 23 et 24
- Les dates seront également fixées en fonction des disponibilités des équipes (Soir en semaine)

Sportif

- 4 matchs possible par soirée
- 2 arbitres officiels par match
- Matchs de 3 x 8 minutes
- 2 matches maximum par équipe et par soir

Financement

L'Opale Beach Soccer est à la charge du District (Frais d'arbitrage notamment).



Répartition géographique

1. OPALE BEACH SOCCER CUP

Semaine 21 - 22 - 23 & 24

Marck – Blaringhem – Le Portel – Le Touquet



03

Formats



Format Opale Beach Soccer Cup

4 journées de compétition.

- **Opale Beach Soccer Cup**

**Organisation
District**

- Le District Côte d'Opale organise l'Opale Beach Soccer Cup.
- Votre engagement vous oblige à participer au minimum à 3 journées sur les 4.
- A chaque journée, selon le nombre d'équipes participantes, la formule mise en place sera adaptée, sur 1 ou plusieurs sites.
- Le classement sera établi au cumul des points acquis au court de chaque journée.
- L'équipe terminant 1^{ère} à l'issue des 4 journées, remportera l'Opale Beach Soccer Cup

04

Démarches administratives



Annexes à retourner

Fiche d'engagement club

- A remplir par le club et à retourner au District.
- Préciser les noms, prénoms et numéros de licences des 20 joueurs potentiellement susceptibles de participer à la compétition avec le club engagé. Ces derniers ne pourront pas participer à la dite compétition avec un autre club.
- **Fiche d'engagement à retourner au District (direction@cotedopale.fff.fr) pour le 15 mai 2023**

Conditions de participation

- Les feuilles de match sont limitées à l'inscription de 14 personnes maximum (dont 12 joueurs maximum et 1 encadrant minimum). Voir [Licences et qualification des joueurs](#) ci-dessous.
- **Licences et qualification des joueurs :**
 - L'Opale Beach Soccer Cup est ouvert aux joueurs de catégorie Senior à laquelle peuvent également participer les joueurs de catégorie U17, U18 et U19, par exception à l'article 12.2 du Statut du Football Diversifié et dans le respect des conditions définies à l'article 73 des Règlements Généraux FFF.
 - Les joueurs doivent être titulaires d'une licence enregistrée **avant le 30 avril** de la saison en cours, au sein du club avec lequel ils participent à l'Opale Beach Soccer Cup, et dont la durée de validité s'étend jusqu'à la fin de l'épreuve.
 - Il doit s'agir d'une licence de joueur Amateur (Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Loisir). Un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club.
- Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueurs avant chaque match.
- Un joueur ne présentant pas de licence peut participer au match sous réserve de respecter les dispositions de l'article 141.1 des Règlements Généraux de la FFF.
- Les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables. Néanmoins, il est interdit pour tout joueur de participer le même jour à plus de 2 matchs de Beach Soccer.



MERCI

CONTACT : bhochart@cotedopale.fff.fr - tél 03.21.46.98.95 – 06.71.87.97.86